

**Liberté . Egalité . Fraternité**  
**République Française**

**Elections présidentielles et Législatives**



# ASSESEUR DANS LE BUREAU DE VOTE

La mairie de HAUX lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune pour être assesseur dans le bureau de vote, à l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

## Quel est le rôle des assesseurs ?

Membres du bureau de vote, les assesseurs, bénévoles (article R44 du Code électoral), participent au déroulement des opérations électorales. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote.

Ils sont généralement chargés :

- De contrôler et faire signer la liste d'émargement,
- d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.
- Ils peuvent également être amenés à suppléer ou assister le président et ainsi procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne.
- Enfin, les assesseurs titulaires doivent participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

